



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE PÉTANQUE & JEU PROVENÇAL DU RHÔNE
METROPOLE DE LYON**

Compte-rendu réunion du 28 Avril 2026

Présents : Thierry LEBRETON, Jocelyne GRANIER, Cristina ZANET, André DI RUZZA, Eric INGLESSIS, Laurent DUPEUBLE, Rosa PARENTI, Marie LEBRETON, Claudine GORINI, Didier SAMSON, François DENISSIEUX, Bernadette LANCHARD, Claudia VIRICEL, , Sylvie VILLALBA, Corinne PY,

**Absents Excusée : Jean-Louis CAZEMAJOU, Jean-Louis BERETTA
Absente non Excusé :**

Début à 18h10

1 - Validation des comptes-rendus des réunions du 24 Février et du 31 mars 2026

Le CR du 24 février 2026 est validé et le CR du 31 mars doit être corrigé. Il vous sera renvoyé.

2 – Retour sur les championnats du Rhône

- (Délégations toutes catégories (sénior, féminines, jeunes, QRcodes, accueil dans les clubs, etc...)

Thierry félicite Claudia pour sa délégation du week-end dernier, aux Sauvages car s'était sa 2^e délégation où elle était toute seule.

Retour sur le CDR jeunes : le CD69 veut vraiment développer « les jeunes » dans notre département. Il faut que tous les membres du comité soient tous solidaires avec la commission jeunes.

Nous devons tous aider cette commission, les éducateurs, les jeunes. Il y a le règlement que la FIPJP a mis en place pour les concours jeunes. Néanmoins, chaque comité peut organiser ses championnats comme ils le souhaitent, dans l'ordre qu'il le souhaite tout en respectant ce règlement.

Thierry veut absolument que tout le monde marche dans le même sens et dans la même logique.

Il a été accordé que pour cette année, les parents sans aucun diplôme pouvaient coacher les jeunes. **Mais en 2027** toute personne voulant coacher un jeune devra passer son diplôme d'initiateur à minima.

L'école de pétanque du club de la Muroise, a été la seule école qui a fait passer des examens aux parents des jeunes licenciés, pour pouvoir accueillir des enfants des écoles de la commune.

Des contrôles d'alcoolémie ont été faits sur le site de la Calade (96 joueurs, dont 4 ont été déclarés positifs et exclus du concours). De même l'Agence Française de Lutte contre le dopage a effectué ce jour là 6 contrôles. Nous attendons les résultats de ces contrôles.

Nous allons refaire des contrôles dans les semaines à venir.

3 -Préparation des délégations régionales et championnats de France

- Réservations logements, repas, tenues des joueurs

Petit tour de table sur les réservations des logements par les délégués qui vont aux championnats de France.

- Tous les délégués ont réservé les logements.
- Rosa a déjà préparé les vêtements qui seront distribués aux délégués d'ici le début des championnats.
- Jocelyne a réservé les repas.

4 – Point sur les commissions

- Finances, handicap, vétérans, CDC, CDF, provençal arbitres, corpo, licences, ...

Commission handicap : un concours est organisé à Bron le 27 juin 2026

Commission vétéran : le master vétéran le jeudi 7 mai à Brignais

Commission provençal coupe France : 1^{er} tour passé avant 15 mars 2026, 2^e tour : 12 équipes de qualifiées vendredi 1^{er} mai 2026 au PCML.

CDC provençal : dates à retenir 27 et 28 juin 2026.

Corpo : actuellement 8 clubs font encore parti de cette commission. Dès la fin des championnats du Rhône, la saison des « CORPO » démarre.

Licences : 5 510 licenciés à aujourd'hui.

Arbitres : réunion le 27 04, un coordinateur et coordinatrice ont été nommés pour cette commission : Eric et Cristina, » 2 têtes » qui vont gérer la commission

Discipline : une affaire en cours qui sera gérer par la région AURA, le dossier Michel Lachize qui doit nous contacter pour voir si l'affaire est recevable ou non

Diverses affaires qui ne seront pas jugées par la commission, mais directement par le bureau directeur. 4 joueurs ont été convoqués au comité pour être entendus par le bureau directeur sur leur attitude ou propos sur les terrains. A la prochaine réunion, nous vous ferons un retour.

Finances : Jocelyne préparera un point à la prochaine réunion.

5 – Questions diverses

Pas de questions posées

Prochaine réunion Mardi 26 Mai 2026

Fin à 20h10

La secrétaire

Cristina ZANET



Le Président

Thierry LEBRETON




Note fédérale relative au coaching en compétition



De FFPJP <ffpjp.siege@petanque.fr>

Date 2026-04-28 15:29

 NOTE FEDERALE RELATIVE AU COACHING EN COMPETITION V24042026.pdf (~4,0 Mo)

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

A la suite de nombreuses sollicitations de la part de joueurs, d'éducateurs et d'entraîneurs, la FFPJP a souhaité clarifier et rappeler **les prérogatives d'encadrement et de coaching** sur les compétitions fédérales.

Vous trouverez ci-joint une note fédérale précisant les règles applicables au coaching en compétition, conformément à l'**Article 32** (Prérogatives des diplômes d'Initiateurs, BF1, BF2 et BF3) et l'**Article 36** (l'encadrant d'équipe, nommé communément coach) présent dans la **section V - encadrement technique du Règlement Administratif et Sportif** de la FFPJP.

Merci de faire passer cette note aux clubs, mais aussi aux arbitres et éducateurs de votre territoire afin de leur permettre d'en prendre connaissance.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement





Direction Technique Nationale







Note de synthèse

Objet : Rappel des prérogatives de coaching en compétition

Date : 23 avril 2026

1. Contexte réglementaire

A la suite de nombreuses **sollicitations** de la part de joueurs, d'éducateurs et d'entraîneurs, la FFPJP a souhaité **clarifier et rappeler les prérogatives d'encadrement et de coaching sur les compétitions fédérales**. La présente note synthétise les règles applicables au **coaching en compétition**, conformément à l'**Article 32** (Prérogatives des diplômés d'Initiateurs, BF1, BF2 et BF3) et l'**Article 36** (l'encadrant d'équipe, nommé communément coach) présent dans la **section V - encadrement technique du Règlement Administratif et Sportif** de la FFPJP. Elle précise **qui peut coacher et sur quelles compétitions**, afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire, et répond aux questions suivantes :

 Qui ?	Qui peut coacher ? Auprès de qui ?
 Quoi ?	Quelles obligations réglementaires fédérales ?
 Comment ?	Quel mode d'intervention ? Dans quel cadre ?
 Où ?	A partir de quelle position ?
 Quand ?	A quel moment de la partie ?
 Pourquoi ?	Avec quel objectif ?

Rappel :

- Le coaching désigne **l'intervention verbale d'un encadrant** auprès de son équipe pendant les **1 minute de jeu autorisée** depuis la chaise de coaching.
- L'encadrant doit être **diplômé et à jour de ses obligations** (recyclage, licence, etc.).

2. Qui peut coacher ?

Diplôme fédéral	Autorisé à coacher ?	Conditions
Initiateur	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	Peut encadrer jusqu'à un certain niveau de compétition pour la catégorie jeune. Licence FFPJP à jour. Recyclage validé (si diplôme > 5 ans). Déclaré actif auprès de la FFPJP et soumis au contrôle d'honorabilité.
BF1	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	Licence FFPJP à jour. Recyclage validé (si diplôme > 5 ans). Déclaré actif auprès de la FFPJP et soumis au contrôle d'honorabilité
BF2	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
BF3	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	

Diplôme professionnel	Autorisé à coacher ?	Conditions
CQP mention pétanque	<input checked="" type="checkbox"/> Non	Peut encadrer des séances d'initiation et d'animation hors compétition .
DEJEPS perfectionnement sportif mention pétanque	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	Licence FFPJP à jour. Déclaré actif auprès de la FFPJP et soumis au contrôle d'honorabilité

3. Sur quelles compétitions le coaching est-il autorisé ?

Compétitions Jeunes

Compétition	Coaching autorisé	Diplôme minimum requis
Championnat et qualificatifs départementaux	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	Initiateur
Championnat départemental des clubs	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	Initiateur
Championnat et qualificatifs régionaux	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	BF1
Championnat de France	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	BF1
Concours Départementaux/Régionaux/Nationaux Jeunes (hors finale du circuit national jeunes)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	Initiateur
Finale du Circuit National Jeunes	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	BF1

Compétitions Adultes

Compétition	Coaching autorisé	Diplôme minimum requis	Attention
Championnat et qualificatifs départementaux	✓ Oui	BF1	
Championnat départemental des clubs	✓ Oui	BF1	
Championnat régional des clubs	✓ Oui	BF1	
Championnat de France Adultes	✓ Oui	BF1	Un élu du comité (non diplômé du BF1) peut accompagner l'équipe mais n'est pas autorisé à coacher.
Concours Départementaux/Régionaux/Nationaux	✗ Non		

Sur les compétitions citées ci-dessus et dans lesquelles le coaching est autorisée, un joueur ou une équipe peut bénéficier de l'apport (échange dans la limite autorisée) de son encadrant d'équipe (coach titulaire du BF1) **sans obligation de demander l'accord de l'arbitre, de l'équipe ou du coach adverse**. De plus un joueur ou une équipe peut bénéficier de l'apport de son coach (présence sur la chaise et intervention) **même si le joueur ou l'équipe adverse ne bénéficie pas** lors de cette même partie de la présence son propre coach.

4. Rôle du coach en compétition

Le coach lors de la partie accompagne le joueur dans l'**analyse et l'application de la stratégie** en temps réel, **motive et recentre** ses joueurs sous pression, aide à la prise de **décisions tactiques** pour optimiser les performances, **maintient la cohésion d'équipe** malgré les aléas du match et veille au respect des règles du jeu et du fair-play de ses joueurs.

Autorisations :

- Intervenir verbalement pendant la **minute de coaching autorisée** (depuis la chaise).

Interdictions :

- Coaching **hors de l'aire de jeu** (derrière les barrières)
- Intervenir **hors des temps réglementaires**.

5. Recyclage des diplômés

Obligation

La durée de **validité d'un brevet fédéral** (initiateur, BF1, BF2, BF3) est de **5 ans**. Pour repousser de cinq années supplémentaires cette validité, il faudra participer à un **recyclage** de la formation correspondante à son diplôme sans passer les épreuves de certification.

Attention le recyclage doit être **attesté au plus tard dans la cinquième saison après l'obtention du brevet fédéral** concerné (la date d'obtention du diplôme étant le point de départ des 5 ans).

Ce qui signifie que si vous avez obtenu votre diplôme

- Le 12/12/2020 vous devez effectuer votre recyclage avant le 12/12/2025
- Le 02/02/2021 vous devez effectuer votre recyclage avant le 02/02/2026

Un encadrant diplômé n'ayant pas participé au recyclage prévu par le présent règlement perdra les prérogatives de son diplôme, à savoir qu'il ne pourra pas accompagner « coacher » une équipe ou un joueur sur les compétitions.

Modalités de recyclage :

- Pas d'épreuve de certification, mais **attestation de participation obligatoire**.